

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu de la séance du 17 mars 2014

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Isabelle PROST, Maurice JACQUET, Michèle PERTUIZET, Marie-Laure CLAPPAZ, Jean-Marc DONGUY, Thierry MAURIN, Armel MOREL, Eric CHANEL, Christian BELLATON, Jacques SALLET, Valérie GUYON, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Georges BUELLET, Michel CARRUGE, Danièle COLIN, Catherine CLERMIDY, Michel MEUNIER, Michel DEBOST.

Membres titulaires absents : Michèle BRAYARD, Jean-Claude BASSET, Jean-Charles GUERINEAU, Gilles LAMBERET, Marie-Claude SOURD

Validation du compte rendu du 17 février 2014 à l'unanimité des présents.

1. Vote des CA 2013 et des BP 2014 des différents budgets :

Le vice Président aux finances, Monsieur Jacquet, rappelle que les commissions se sont réunies pour préparer et débattre des projets du BP 2014 aux dates suivantes : Commission Affaires Sociales et Tourisme le 11 février 2014, Commission Economie – Travaux le 13 février 2014, permettant ainsi d'étudier en détail les CA 2013/BP 2014 de tous les services (sauf administration générale, opérations financières).

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour le BP 2014 a été validé lors du conseil communautaire du 17 février 2014. Le Bureau a validé les vues d'ensemble le 6 mars.

Lors du DOB, les élus communautaires ont proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Le vice-Président aux Finances fait lecture des vues d'ensemble des comptes administratifs des 5 budgets.

1 - Présentation des résultats

Budget principal	Fonctionnement (page 3) Investissement (pages 26-27)
Budget annexe « Zone de Cormoz »	Fonctionnement (page 64) Investissement (page 65)
Budget annexe « Zone de Roujus »	Fonctionnement (page 67) Investissement (pages 68)
Budget annexe « Ordures Ménagères »	Fonctionnement (page 70-71) Investissement (page 79)
Budget annexe « Clic »	Fonctionnement (pages 89-90) Investissement (page 91)
Budget annexe « SPANC »	Fonctionnement (page 93)

2 - Vote des Comptes Administratifs :

Budget principal

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Cormoz »

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « Zone de Roujus »

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « Ordures ménagères »

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « CLIC »

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget annexe « SPANC »

Nombre de votants : 19
Suffrages exprimés : 19
VOTE Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

B - BUDGET PRIMITIF

1 – Présentation par Monsieur JACQUET

Le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, vu que la collectivité bénéficie d'un effet base positif.

EVOLUTION FISCALITE DIRECTE (€)					
Taxe	Bases effectives 2013	Bases prévisionnelles 2014	Taux en %	Produits 2013	Produits prévisionnels 2014
TH	5 683 812	5 817 000	7,56	429 695 €	439 765 €
TFB	4 246 486	4 373 000	1,32	56 055 €	57 724 €
TFNB	864 056	871 600	5,85	50 546 €	50 989 €
Taxe additionnelle FNB				6 247 €	6 393 €
Produit prévu fiscalité ménage				542 543 €	554 871 €
Cotisation foncière des entreprises	783 226	735 300	18,36	143 798 €	135 001 €
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Ents				115 630 €	112 828 €
IFER (taxe sur stations radioélectriques)				12 676 €	12 842 €
Produit fiscal "économique"				272 104 €	260 671 €
Total allocations compensatrices (TH, TFB, ex TP)				39 118 €	36 105 €
A déduire : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)				132 499 €	132 499 €
				721 266 €	719 148 €

2 – Vote des BP 2013 :

Budget principal

(Y compris affectation du résultat et taux d'imposition)

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

Budget annexe « Zone de Cormoz »

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

Budget annexe « Zone de Roujus

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

Budget annexe « Ordures Ménagères »

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

Budget annexe « Clic »

(Y compris affectation du résultat)

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

Budget annexe « SPANC »

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 17

VOTE Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 3

1. Présentation du diagnostic Jeunesse et fiches actions : (annexe n°2)

Le diagnostic jeunesse et les fiches actions qui en découlent ont été présentés à la commission affaires sociales le 4 mars 2014. Le diaporama concernant le diagnostic a été joint en annexe n°2 de la note de synthèse ; les fiches actions commentées ont été distribuées lors du conseil.

Le Président rappelle qu'une mission d'élaboration-animation d'un diagnostic et de fiches-actions dans le domaine de la jeunesse a été confiée à la Fédération des Œuvres laïques de l'Ain (FOL) en septembre 2013.

Cet organisme a donc mis en place une démarche partenariale au service d'un projet de territoire à destination des jeunes du canton de 11 à 16 ans.

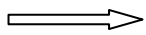
Le diagnostic basé sur 29 entretiens, 265 questionnaires jeunes (soit 100% des élèves du collège du canton) et 88 questionnaires de parents, met en avant les éléments suivants :

- L'offre d'activités locales pour les jeunes est insuffisante et trop peu diversifiée, notamment dans le domaine culturel,
- Les jeunes et les parents manquent d'informations dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle
- Un manque d'ouverture et de lien social parfois entre les habitants du canton
- Absence d'activités de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents

- 39.2% des jeunes ne pratiquent pas d'activités par manque d'envie, par remise en cause du cadre, ou parce qu'aucune activité ne leur correspond.
- Problèmes de mobilité

Le Président présente les 3 fiches actions répondant aux besoins non seulement des jeunes mais aussi des familles et des associations qui leur sont liées :

- Fiche action n°1 : Créer un « service jeunes » qui proposerait une offre d'activités nouvelles pour les jeunes : dans le cadre d'une régie directe ou d'une prestation de services avec un organisme spécialisé, un animateur-coordonateur qualifié saura laisser un espace de rencontre plus libre pour les jeunes, tout en les accompagnant dans leurs projets. Les objectifs à poursuivre sont l'autonomie et la responsabilisation des jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté, d'ouverture au monde d'une manière plus générale. Le montant prévisionnel d'un tel service est estimé à 78 000 €/an.
- Fiche action n°2 : Organiser des soirées-conférences ou sorties thématiques pour les parents de jeunes dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité
- Fiche action n°3 : Soutenir les projets associations en direction de la jeunesse : une des missions de l'animateur-coordonateur du service « jeunes » serait d'être un interlocuteur référent pour les associations qui souhaitent mener des projets en direction des jeunes.



Après avoir pris connaissance du diagnostic et des fiches actions et en avoir délibéré, les conseillers communautaires, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVENT le diagnostic élaboré par la Fédération des Œuvres laïque sur le thème de la jeunesse sur le canton de Saint Trivier de Courtes
- APPROUVENT le contenu et les objectifs des 3 fiches actions proposées à savoir :
 - ⇒ Fiche action n°1 : Créer un « service jeunes » qui proposerait une offre d'activités nouvelles pour les jeunes
 - ⇒ Fiche action n°2 : Organiser des soirées-conférences ou sorties thématiques pour les parents de jeunes dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité
 - ⇒ Fiche action n°3 : Soutenir les projets associations en direction de la jeunesse

2. Ferme musée de la Forêt : Tarifs des entrées et des produits de la boutique :

Le Président expose qu'il convient de fixer les tarifs des billets d'entrée pour les touristes individuels et les groupes, mais aussi pour tous les produits susceptibles d'être vendus dans le cadre de la boutique, y compris ceux constitués par le stock initial.

Le Président rappelle que le conseil communautaire, en septembre, avait donné un accord de principe sur le tarif des entrées car il fallait d'ores et déjà les intégrer dans les plaquettes touristiques. Il avait donc été décidé de ne pas modifier les tarifs pratiqués auparavant par l'office de tourisme, à savoir :

- 3.00 €/personne pour la visite libre (+ de 12 ans) ; gratuit pour les enfants de – de 12 ans
- 3.50 €/personne pour la visite commentée (gratuit pour le chauffeur et l'accompagnateur) pour la Ferme musée mais aussi pour la visite du sentier des cheminées sarrasines, la visite en bus des cheminées sarrasines du canton et la visite de Saint Trivier de Courtes ;
- Nouveau : 2.50 € /personne pour la visite commentée auprès du public scolaire (gratuit pour le chauffeur et l'accompagnateur)
- 50 € la prestation par l'association « Patois et Tradition-Métiers d'autrefois » (qui seront reversés intégralement à l'association par le biais d'une subvention en fin d'année)

Le tableau des tarifs des objets de la boutique est présenté en conseil communautaire. D'autres tarifs interviendront quand la totalité des commandes de produits touristiques pour la saison 2014 sera réalisée.

Le Président informe les élus qu'il a institué, dans le cadre de ses délégations, une régie de recettes pour la Ferme musée comprenant à la fois les entrées individuelles et de groupes, mais aussi les ventes de la boutique. Il n'y aura pas de budget annexe et vu les montants encaissés, les ventes de la Ferme musée ne doivent pas être assujettis à TVA. Le régisseur sera Perrine Mansion-Berjon et son suppléant, Anaïs Pertuizet. Le mandataire (= caissier) sera l'agent d'accueil touristique.

Le Président fait lecture des conditions d'exercice de cette régie, notamment la liste exhaustive des produits qui seront vendus (billets d'entrée, mais aussi détail des produits touristiques vendus en boutique).

En outre, le Président rappelle qu'il convient de constater l'inventaire des produits restants de l'office de tourisme afin de pouvoir les vendre dans le cadre de la régie de recettes de la Ferme musée. Le Président présente un tableau des objets (cartes postales, livres, bibelots divers, émaux) composant le stock initial dont la valeur globale de vente est estimée à 3 567.50 €.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs liés à la régie de recettes comme présentés ci-dessus et constate l'état du stock initial issu des anciennes activités touristiques de l'OT qui s'élève à une valeur globale de vente de 3 567.50 €.

3. Bâtiments annexes à proximité de la Ferme musée : bail à titre gratuit

Le Président expose qu'il convient de signer, avec le conseil général, un bail de location à titre gratuit pour les bâtiments appartenant au conseil général à proximité de la Ferme musée de la Forêt.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer le bail à titre gratuit avec le conseil général.

4. Ferme musée : Mise à disposition à titre gratuit du mobilier et des outils

Le Président expose que dans l'attente de la liquidation des biens de l'OT à la communauté de communes, il convient de signer une convention avec l'office de tourisme de mise à disposition à titre gratuit pour le mobilier et les outils de la Ferme musée de la Forêt.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit pour le mobilier et les outils de la Ferme musée de la Forêt.

5. Ferme musée de la Forêt : création du poste contractuel d'agent d'accueil touristique

Le Président expose qu'il convient de créer un poste contractuel d'agent d'accueil touristique pour une durée de 7 mois du 1^{er} avril au 31 octobre 2014 ; c'est un emploi non permanent au titre d'un accroissement temporaire d'activité de la Communauté de communes (1^{er} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et non un emploi saisonnier car la durée d'un tel contrat ne peut excéder 6 mois. La durée hebdomadaire est de 35 H. le grade serait celui d'assistant territorial de conservation du patrimoine, 1^{er} échelon IB 340-IM 321. Le Président précise que le recrutement est en cours mais s'avère difficile du fait de la demande de jeunes qualifiés inférieure à l'offre de postes saisonniers dans le domaine de l'accueil touristique en musée.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil touristique et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

6. Réhabilitation ancienne beurrerie : choix du maître d'œuvre

Le Président expose qu'il convient de retenir le maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du rez de chaussée de l'ancienne beurrerie. Il rappelle que cette consultation s'est effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la SEMCODA ; c'est donc le bailleur social qui s'est chargé de l'analyse des offres qui sera distribué lors du conseil communautaire.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de retenir le groupement solidaire MERMET/GUYON/ Génie Tech Bet Fluides et CVF Structures pour un montant de 41 208 € HT correspondant à la part pris en charge par la Communauté de communes (60.60% du total au prorata de la surface).

7. Piscine : choix de l'entreprise pour le changement de la charge filtrante des filtres

Le Président expose qu'il convient de retenir l'entreprise pour le changement de la charge filtrante des filtres de la piscine.

- Soit l'entreprise DM plomberie (38110 La Chapelle de la Tour) pour un montant total de 40 227 € HT
- Soit la SAUR pour un montant total de 30 828 € HT

Cependant les entreprises ne s'engagent pas sur l'état des cuves ; il conviendra peut être de remplacer ces cuves et leur charge filtrante correspondante, ce qui deviendra alors une dépense d'investissement et non de fonctionnement.

Monsieur Bellaton s'exprime, une dernière fois, pour déplorer le déficit annuel de la piscine et regrette que le conseil communautaire ait maintenu son ouverture en 2014. Madame Guyon répond qu'il faut accepter le choix émis par la majorité du conseil communautaire le 16 décembre 2013(soit 18 POUR et 6 CONTRE l'ouverture de la piscine en 2014).

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de retenir la SAUR pour un montant de 30 828 € HT pour le remplacement du média filtrant des filtres des bassins de la piscine de Mépillat.

Questions diverses :

Monsieur Michel BRUNET remercie tous les conseillers communautaires du travail collectif accompli durant ce mandat. Il souhaite ses meilleurs vœux de réussite à tous les candidats aux élections municipales et espère les revoir bientôt au sein du futur conseil communautaire.